



## Politique de contributions, subventions et adhésions

Cette politique reflète le désir de l'APAPUL de souligner sa solidarité, sa reconnaissance et son témoignage en différentes occasions. Les personnes visées par ces gestes sont les membres actifs et leur famille, les membres retraités, les membres honoraires, les étudiantes et les étudiants de l'Université Laval, les organisations auxquelles l'APAPUL a intérêt à y participer de même que les organismes dont les activités sont compatibles avec notre mission.

### Modalités

#### 1. Témoignage de sympathie lors d'un décès

L'APAPUL tient à transmettre ses condoléances lors du décès de l'un de ses membres qui siègent au conseil d'administration ou au sein d'un comité de l'Association, d'un membre de la permanence ou d'un membre honoraire. De plus, elle désire également poser un tel geste dans le cas de décès de certaines personnes apparentées à ces membres, c'est-à-dire :

- le conjoint ou la conjointe;
- les enfants;
- le père ou la mère.

Une lettre de sympathie, ou un courriel, est envoyée à la famille éprouvée. De plus, selon la préférence exprimée par celle-ci, un arrangement floral est expédié ou un don est transmis à l'organisme identifié par la famille. Le montant octroyé est de 150 \$ à 200 \$ pour les membres mentionnés plus haut, et de 75 \$ à 100 \$ pour les personnes qui leur sont apparentées.

#### 2. Reconnaissance de 25 ans de service à l'Université et départ à la retraite d'un membre

L'APAPUL tient à souligner, d'une façon particulière, les membres qui, au cours de l'année civile, ont pris leur retraite ou ont atteint 25 ans de service à l'Université Laval. Une réception est organisée à cet effet pour les deux occasions. Un cadeau, jusqu'à concurrence de 50 \$, est remis à ceux et celles qui ont atteint 25 ans de service.

#### 3. Association des retraités de l'Université Laval

L'APAPUL tient à appuyer cette association puisqu'elle regroupe, entre autres, les membres de l'APAPUL ayant pris leur retraite. Le maximum annuel versé est de 200 \$.

#### 4. Reconnaissance des membres honoraires

Conformément à sa *Politique d'attribution d'une marque de reconnaissance*, l'APAPUL tient à souligner, de façon tangible, l'apport de certaines personnes qui ont contribué, de manière exceptionnelle, à la mission de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval. Ce témoignage se traduit par la remise d'une œuvre (toile, sérigraphie, plaque)

portant le logo et le nom de l'Association. Cette reconnaissance est remise par la présidente ou le président de l'Association. Le montant alloué est de 800 \$ à 1000 \$.

## **5. Bourses d'études**

L'APAPUL tient à soutenir les efforts réalisés par les étudiantes et les étudiants de notre institution par l'octroi d'une bourse d'études en lien avec la mission de notre association. Ainsi, l'APAPUL s'associe au Département des relations industrielles afin d'offrir cette bourse dans le cadre du Congrès annuel des relations de travail. Un montant de 2500 \$ est versé en une seule bourse selon les critères retenus par les organisateurs du congrès.

## **6. Conseil québécois des syndicats professionnels (CQSP)**

Le CQSP réunit des organisations similaires à la nôtre (professionnels regroupés en associations ou syndicats indépendants). Les discussions permettent de comparer nos conditions de travail, d'échanger sur les problématiques vécues dans nos organisations et de connaître les grandes tendances dans les relations de travail au Québec pour le personnel professionnel.

La cotisation à cette organisation est variable d'année en année et l'APAPUL y adhère jusqu'à ce que cette cotisation ne dépasse pas l'équivalent de 1 \$ par membre de l'APAPUL.

## **7. Conférence des associations de cadres et de professionnels des universités québécoises (CACPUQ)**

La CACPUQ regroupe la plupart de ces organisations des universités québécoises. Les objectifs sont sensiblement les mêmes que ceux du CQSP, mais s'adressent plus spécifiquement au monde universitaire. De plus, la CACPUQ organise, tous les deux ans, un colloque pour les membres de ces organisations.

La cotisation à la CACPUQ est variable d'année en année et l'APAPUL y adhère jusqu'à ce que cette cotisation ne dépasse pas l'équivalent de 0,50 \$ par membre de l'APAPUL.

## **8. Rassemblement des présidentes et présidents des associations et syndicats de l'Université Laval (RASUL)**

Le RASUL est un forum d'échange entre les syndicats et les grandes associations étudiantes (CADEUL et AÉLIÉS) de notre université. Le RASUL a pour objectifs de :

- Favoriser la concertation par l'échange d'information relative à toute question d'intérêt commun, notamment les relations avec l'administration et les politiques universitaires.
- Prendre les mesures nécessaires pour représenter le RASUL sur des dossiers pour lesquels il a pris position.
- Organiser, lorsque jugé opportun, des assemblées d'information, des colloques, des journées d'étude sur des sujets d'intérêt commun.

Les dépenses liées à la participation au RASUL sont autorisées, jusqu'à concurrence de 500 \$ par année budgétaire.

## **9. Laval en spectacle**

L'APAPUL tient à appuyer cette organisation puisqu'elle compte, parmi les organisateurs et les participants, des membres de l'APAPUL. Sur demande de l'organisation, un montant maximum de 250 \$ leur sera accordé par année budgétaire.

## **10. Demandes ad hoc**

L'APAPUL reçoit ponctuellement des demandes de financement pour des activités ou pour simplement contribuer au financement régulier de leur organisation. Le comité exécutif dispose d'un budget de 1000 \$ par année. Le montant maximal alloué pour une seule organisation est de 300 \$. À la fin de l'année financière, le comité exécutif fait rapport au conseil d'administration des montants octroyés.

Les demandes acceptées doivent provenir d'organismes sans but lucratif et doivent concerner un des domaines suivants :

- L'aide à des personnes dans le besoin.
- La santé psychologique.
- L'environnement et le développement durable.
- Toute autre demande jugée pertinente par les membres du Comité exécutif.

Les demandes provenant de notre milieu doivent être priorisées.